



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC vous est par les présentes donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Ville de Farnham, à une séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020 a adopté les règlements suivants :

- *Règlement 595 relatif à la vitesse sur certaines voies de circulation.*
- *Règlement 596 relatif à l'épandage de pesticides et d'engrais.*
- *Règlement 597 sur le programme Rénovation Québec de subventions à la rénovation résidentielle de la Ville de Farnham - Programmation 2020-2021.*

Ces règlements entreront en vigueur le jour de leur publication.

Ces règlements sont déposés à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils sont aussi disponibles sur le site Internet de la Ville de Farnham.

DONNÉ à Farnham ce 11 septembre 2020.

Marielle Benoit, OMA
Greffière